

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 30 novembre 2023

Séance du 5 décembre 2023

Délibération 2023 – 23/12/05-07

L'an deux mil vingt-trois le 05 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD

Jean-François CARJOT

Elodie DESMARIS

Jean-Louis GIVORD

Nathalie DUCLOS

Claude RABUEL

Françoise BERTHOUD

Michèle LAURENT

Catherine MIGNOT

René TRONCY

Guy GABILLET

Françoise DUBOIS

Marie-Françoise

Nadine TRESSELT

Karine THIBERT

PERROUD

Ufuk YUKSEL

Sébastien LEQUEUX

Caroline TROUILLOUX

Christian RAVOUX

EXCUSES : Cécile NIZET, Cédric GREGOIRE, Serge DUMARAIS, Alexandre DESRAYAUD

POUVOIRS : Cécile NIZET donne pouvoir à Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Alain GIVORD

SECRETAIRE : Karine THIBERT

Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20231205-2023-12-05-07-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Objet : Versement d'une participation pour piégeage des ragondins

Monsieur Claude Rabuel, Adjoint au Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse et les piégeurs agréés pour éradiquer les ragondins et les rats musqués afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins.

Pour ce faire, le piégeur agréé doit transmettre à la commune de Vonnas le justificatif correspondant.

A ce jour,

Monsieur VOLLAND Jean-Pierre a tué 164 ragondins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins et rats musqués.

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 164 euros à Mr VOLLAND Jean-Pierre de Vonnas.

PRECISE que ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice 2023.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

08 DEC. 2023

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

*Pas de délégation
du Maire*



**Jean-François CARJOT
Maire adjoint**